
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

Los Angeles

12-16 octobre 2014

Participation à la réunion

Quelque 65 membres du GAC et 10 observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC souhaite la bienvenue à l'Albanie, la République dominicaine, la Gambie, le Niger et Sainte-Lucie comme nouveaux membres.

Une liste des participants est disponible en Annexe 1.

Le communiqué du GAC de Los Angeles est disponible en Annexe 2.

Rapports de la présidente et des vice-présidents

La présidente a rapporté les échanges qui ont eu lieu entre les responsables des organisations de soutien et comités consultatifs (SO/AC) et l'ICANN concernant le processus de renforcement de la reddition de comptes et de la gouvernance de l'ICANN – engendrant un nouveau processus révisé annoncé par l'ICANN le 10 octobre – et concernant les discussions régulières entre les hauts responsables de l'ICANN et les SO/AC, portant sur la question de la masse de travail de l'ensemble de l'ICANN.

La présidente a rappelé qu'elle quitterait ses fonctions à la fin de la réunion de Los Angeles et passerait la main au nouveau/à la nouvelle président(e) élu(e). Tous les membres du GAC ont exprimé leur sincère reconnaissance envers le travail qu'elle a réalisé avec dévouement au cours de ces quatre dernières années, et lui ont souhaité une bonne continuation.

Secrétariat du GAC

La présidente a informé que l'ICANN devait encore signer un contrat à long terme conclu entre la Société et le Groupe australien d'amélioration continue (ACIG). Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil d'administration lui a conseillé d'agir rapidement pour finaliser cette affaire.

L'ICANN a nommé Mme Karine Perset en tant que membre supplémentaire du personnel de soutien du GAC.

Élection du président et des vice-présidents

Les élections pour les postes de président et de vice-présidents du GAC ont eu lieu. Elles ont été organisées par Michelle Scott Tucker, membre du secrétariat de l'ACIG/GAC, sous la supervision de la présidente sortante et des deux vice-présidents qui ne se représentaient pas. Les résultats des élections sont les suivants :

Poste de président

M. Thomas Schneider (Suisse) – 61 votes

Dr Imad Youssef Hoballah (Liban) – 37 votes

Postes de vice-président

Mme Olga Cavalli (Argentine) – 77 votes

M. Henri Kassen (Namibie) – 67 votes

Mme Gema Campillos Gonzalez (Espagne) – 48 votes

M. Wanawit Ahkupuutra (Thaïlande) – 38 votes

M. Ihsan Durdu (Turquie) – 34 votes

Dr Vujica Lazovic (Monténégro) – 11 votes

M. Thomas Schneider a été déclaré élu au poste de président. Mme Olga Cavalli, M. Henri Kassen et Mme Gema Campillos Gonzalez ont été déclarés élus aux postes de vice-présidents.

Le GAC a discuté de la nécessité d'avoir plus de vice-présidents, en faisant remarquer que son Principe de fonctionnement 21 prévoit que, dans la mesure où cela est possible, les vice-présidents doivent bien refléter la diversité géographique et de développement des membres. Par conséquent, en vertu du Principe de fonctionnement 23, M. Wanawit Ahkupuutra de la Thaïlande et M. Ihsan Durdu de la Turquie ont été désignés en tant que vice-présidents pour la même période que les vice-présidents récemment élus.

Examen de certains Principes de fonctionnement du GAC¹

Le GAC a accepté d'examiner les Principes de fonctionnement suivants à la lumière de l'expérience des dernières élections en date :

les principes 21 à 23 (Président, Vice-présidents, Autres postes), comprenant le nombre de vice-présidents ;

les principes 31 à 36 (Élection du président et des vice-présidents), comprenant les procédures d'élection.

Il y a eu une discussion sur les Principes 14-18 (Membres et observateurs) mais aucun accord n'a été dégagé par rapport à la procédure à suivre.

À FAIRE : Le Groupe des dirigeants du GAC, avec le concours du secrétariat de l'ACIG, doit examiner les Principes de fonctionnement cités ci-dessus et faire un rapport à la prochaine réunion du GAC.

RÉUNION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN

Le GAC a rencontré le Conseil d'administration de l'ICANN et évoqué les points suivants :

- le résultat des élections pour la présidence du GAC ;
- la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA ;
- l'amélioration de la reddition de comptes et de la gouvernance de l'ICANN ;

¹ Les Principes de fonctionnement du GAC sont disponibles sur <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Operating+Principles>

- l'examen de l'actuelle série de gTLD et des questions liées ;
- la mise en œuvre de garanties pour les nouveaux gTLD ;
- les questions de masse de travail de l'ensemble de l'ICANN ;
- .SPA ;
- la protection des noms et sigles/acronymes pour les OIG et la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge ;
- les propositions de modification des dispositions des Règlements de l'ICANN relatives aux avis du GAC ;
- les noms de domaine à deux caractères au deuxième niveau ;
- la finalisation du contrat conclu entre l'ACIG et l'ICANN.

Les détails de ces points et la réponse du Conseil d'administration sont exposés sous les titres associés plus loin dans ce procès-verbal.

ACTIVITÉS DES UNITÉS CONSTITUTIVES

Groupe de consultation GAC/Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC a rencontré la GNSO pour discuter principalement, comme à Londres, du Groupe de consultation GAC/GNSO², qui a commencé à travailler au cours du premier trimestre de 2014.

Le GAC salue la nomination de M. Mason Cole au poste d'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, dans le cadre d'un projet pilote d'un an, dont les objectifs consistent à faciliter l'échange d'informations entre la GNSO et le GAC, et à contribuer à la participation du GAC aux processus de la GNSO.

Vingt-neuf personnes ont répondu au sondage mené par les membres du GAC sur les mécanismes de communication. Parmi les problèmes identifiés figurent le volume important et la fréquence des activités de la GNSO, les délais serrés et le caractère spécialisé d'une bonne part du travail, ce qui rend la participation des représentants gouvernementaux difficile. Parmi les suggestions d'amélioration figurent la mise en évidence des aspects spécifiques des politiques publiques, davantage d'information sur l'avancée du processus d'élaboration des politiques (PDP) et la publication de liens pertinents sur le site du GAC.

L'éventualité de la création d'un groupe du GAC destiné à mettre en œuvre les conclusions du Groupe de consultation, notamment en procédant à un « tri » (classement des questions urgentes par ordre de priorité) des éléments concernant le GAC au moment du Rapport thématique de la GNSO, a été évoquée brièvement.

Le GAC a accepté de poursuivre son travail dans les domaines suivants :

- l'examen par le Groupe de consultation des commentaires reçus à Los Angeles (y compris lors d'une réunion en face à face le 12 octobre³) ;

² Les travaux du Groupe sont disponibles sur <https://community.icann.org/display/gnsogcogeeipdp/GAC-GNSO+Consultation+Group+on+GAC+Early+Engagement+in+Policy+Development+Processes+Home>

- la poursuite de la mise en œuvre du projet pilote de liaison de la GNSO ;
- la poursuite de l'application des recommandations adressées au GAC et à la GNSO dans le cadre des deux mécanismes portant sur les Pistes de travail existants afin d'améliorer la coopération au quotidien et la participation du GAC en amont du PDP.

Plus d'informations sont disponibles dans les [diapositives](#) utilisées lors de la réunion.

Les progrès faits en matière de protection des noms et des sigles/acronymes des OIG ont bien été notés (pour en savoir plus, voir l'AVIS DU GAC SUR LES NOUVEAUX gTLD, page 7).

À FAIRE : Le Groupe de consultation GAC/GNSO doit poursuivre son travail.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC a rencontré la ccNSO et évoqué deux points.

La ccNSO a donné la raison de ses commentaires dans le cadre de la consultation publique sur la reddition de comptes et la gouvernance de l'ICANN, en faisant remarquer qu'elle avait exprimé ses principales craintes dans la plus récente proposition révisée annoncée par l'ICANN. Les [diapositives](#) utilisées lors de cette présentation sont sur <http://tinyurl.com/mxo84ez>.

La version préliminaire du rapport final du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation (FOIWG)⁴ a également été évoquée. Ce rapport recommande de définir ou clarifier certains mots clés afin de guider l'IANA dans la délégation, le transfert et la révocation des fonctions de gestion des ccTLD. Il est soutenu à l'unanimité par les membres de la ccNSO. Il a été noté que ces questions devront être examinées dans le cadre de la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA. Les [diapositives](#) utilisées lors de cette présentation sont sur <http://tinyurl.com/mxo84ez>.

La ccNSO cherche à obtenir une réponse du GAC avant que ces recommandations soient soumises au Conseil d'administration de l'ICANN. La Norvège sera responsable de la préparation des commentaires du GAC entre deux sessions, avec l'aide des États-Unis.

À FAIRE : Le GAC (sous la direction de la Norvège et des États-Unis) doit préparer des commentaires sur la version préliminaire du rapport final du FOIWG dès que possible et les soumettre à la ccNSO après obtention d'un consensus.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC a rencontré l'ALAC et évoqué trois points.

Premièrement, au sujet des Engagements d'intérêt public (PIC), l'ALAC cherche à obtenir le gel des chaînes de catégorie 1 (dont .university, .pharmacy, etc.) auxquelles les garanties 1 à 8 s'appliquent, et souhaite la création d'un groupe destiné à évaluer

³ La transcription de la réunion est disponible sur <http://la51.icann.org/en/schedule/sun-gac-gnso-consultation/transcript-gac-gnso-consultation-12oct14-en>

⁴ <http://ccnso.icann.org/workinggroups/foi-final-07oct14-en.pdf>

les PIC et recommander des améliorations. L'ALAC serait heureux d'obtenir le soutien du GAC pour ces mesures.

Plusieurs membres du GAC sont d'accord avec l'ALAC sur ces points et ont fait remarquer que les réponses du Conseil d'administration aux recommandations du GAC n'étaient pas à la hauteur des attentes du GAC. Certains craignent également que des contrats d'exploitation de registres et pour d'autres fonctions aient été signés sans qu'il soit visiblement possible de vérifier de façon objective que les garanties prévues soient bien appliquées.

Deuxièmement, plusieurs points de vue ont été échangés en ce qui concerne la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, que ce soit au niveau du Groupe de coordination chargé de cette transition (ICG) ou à celui de la communauté opérationnelle.

Troisièmement, l'ALAC a fait un compte-rendu au GAC sur les conclusions du sommet ATLAS II⁵, qui s'est tenu lors de la réunion à Londres, et sur les mesures de mise en œuvre qu'il a prises. Les [diapositives](#) utilisées lors de cette présentation sont sur <http://tinyurl.com/mxo84ez>. Les membres du GAC ont dit vouloir être informés de l'avancée de cette mise en œuvre et continuer à identifier des sujets d'inquiétude communs, comme la gestion de la masse de travail.

À FAIRE : Les membres du personnel de soutien et des secrétariats respectifs du GAC et de l'ALAC doivent coopérer dans les domaines d'intérêt commun, notamment l'application des conclusions d'ATLAS II, et faire rapport aux membres le cas échéant.

MASSE DE TRAVAIL ET DÉTERMINATION DES PRIORITÉS DU GAC

Ces sujets ont été évoqués lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration et d'autres sessions, notamment celles portant sur le WHOIS et les garanties pour les gTLD.

Les membres du GAC s'inquiètent des questions de masse de travail à travers l'ICANN et souhaitent collaborer avec les entités concernées pour trouver des moyens d'identifier comment et où le GAC peut au mieux faire bénéficier de ses avis et de son expérience. Pour le moment, il semble que tout soit une priorité. Le GAC admet qu'il doit travailler avec la communauté sur ce point car il a tendance à répondre plutôt qu'à lancer des initiatives. Des priorités mieux définies permettront d'obtenir une réponse du GAC la plus utile et la plus opportune possible.

Le Conseil d'administration a identifié certains problèmes liés aux méthodes de travail du GAC, mais il a aussi noté que le GAC n'était pas le seul à essayer de déterminer quelles étaient les priorités dans une masse de travail croissante. Il a été conclu qu'il est nécessaire d'approfondir la question lors de discussions hors ligne entre le GAC et le Conseil d'administration.

À FAIRE : Le secrétariat/personnel de soutien du GAC doit se mettre d'accord avec le personnel de soutien du Conseil d'administration sur la portée des futures discussions entre le GAC et le Conseil d'administration.

⁵ <http://www.atlarge.icann.org/announcements/announcement-07aug14-en.htm>

TRANSITION DU RÔLE DE SUPERVISION DES FONCTIONS DE L'IANA ET AMÉLIORATION DE LA REDDITION DE COMPTES DE L'ICANN

En ce qui concerne la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA :

- Les représentants désignés par le GAC (Thaïlande et Norvège) pour faire partie du Groupe de travail communautaire (CCWG) afin d'élaborer une proposition relative aux fonctions de nomination associées ont dressé un compte-rendu de l'évolution de la situation ;
- Les membres du GAC ont souligné le lien fondamental avec la reddition de comptes de l'ICANN ;
- Ils ont rencontré les membres de l'ICG et échangé des informations et leurs points de vue, ce qui s'est révélé utile.

En ce qui concerne la reddition de comptes et la gouvernance de l'ICANN :

- Le GAC a pris bonne note de l'annonce faite le 10 octobre par l'ICANN concernant un processus révisé comprenant une structure simplifiée du Groupe de travail communautaire ;
- Ses membres ont approuvé l'approche proposée consistant en deux axes de travail, le premier pour les questions liées à la proposition de transition de l'IANA, et l'autre pour les questions plus larges ;
- Plusieurs membres ont participé aux sessions communautaires organisées pendant la réunion de l'ICANN⁶ qui a été le point de départ du nouveau Groupe de travail communautaire sur la reddition de comptes de l'ICANN.

Le GAC a reconnu qu'à cette étape, il serait utile d'élaborer des principes de haut niveau afin de contribuer aux deux processus. Il a été conclu que plusieurs de ces principes seraient inclus dans le communiqué et que d'autres seraient rédigés entre les réunions, en tenant compte des délais serrés.

Ces sujets ont été évoqués lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, la majeure partie de la discussion ayant porté sur la reddition et de comptes et la gouvernance de l'ICANN. Le Conseil d'administration a fait remarquer que la NTIA n'accepterait pas une proposition quant à la transition de l'IANA sans que la communauté ne parvienne à un consensus sur la reddition de comptes liée à cette transition. Par conséquent, le Conseil d'administration ne rejettera les remarques de la communauté en la matière que s'il obtient une majorité de deux tiers, et poursuivra les discussions avec la communauté concernée jusqu'à parvenir à un consensus.

Le Conseil d'administration a informé que les prochaines étapes de la feuille de route de NETmundial étaient encore sujettes à débat.

À FAIRE : Les principes du GAC pour les deux processus doivent être inclus dans le communiqué. **FAIT.** Les membres et le secrétariat/personnel de soutien du GAC doivent travailler avec les personnes désignées pour faire partie du CCWG sur les fonctions de nomination associées. Le GAC doit envisager de désigner certains de ses membres pour faire partie de l'équipe de rédaction du CCWG sur la reddition de comptes et du CCWG en temps voulu.

⁶ Les 13 et 16 octobre.

AVIS DU GAC SUR LES NOUVEAUX gTLD

Garanties pour les gTLD

Plusieurs membres du GAC ont exprimé des inquiétudes quant à la plus récente réponse du Conseil d'administration à l'avis du GAC sur la mise en pratique de garanties pour les nouveaux gTLD. Ces inquiétudes portent sur le manque de clarté quant au déroulement des choses (par exemple, il n'y a aucun délai de mise en œuvre) ; le WHOIS ; les contrôles de sécurité ; la validation et la vérification des identifiants ; l'absence de moyens permettant de savoir systématiquement si les garanties sont incluses dans les contrats ; et les éventuels problèmes sociaux engendrés par des noms acquérant une signification plus sensible au fil du temps.

Un groupe *ad hoc*, mené par les États-Unis et la Commission européenne, a été créé pour identifier les éléments essentiels à ajouter au communiqué pour répondre à la dernière communication en date du Conseil d'administration de l'ICANN.

Lors de sa réunion avec ce dernier, le GAC a fait remarquer que des commentaires précis à ce sujet seraient inclus dans le communiqué. L'éventualité d'une annexe plus détaillée faisant office d'avis supplémentaire sera étudiée entre les réunions.

À FAIRE : Les principales sources d'inquiétude doivent être mentionnées dans le communiqué. **FAIT.** Un éventuel avis supplémentaire doit être étudié entre les réunions.

Chaînes spécifiques

Le représentant de la Belgique au sein du GAC a évoqué auprès du Conseil d'administration la question des candidatures en concurrence pour .SPA. La Belgique souhaite savoir quelles informations le panel des noms géographique a utilisées pour parvenir à ses conclusions, quelles sont les prochaines étapes, et comment les aspects communautaires de ces candidatures seront pris en compte. Le Conseil d'administration a invité la Belgique à faire part de ses questions par écrit.

À FAIRE : Le GAC doit surveiller l'évolution de la situation dans ce domaine.

Protection des noms et des sigles/acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC a de nouveau exprimé ses craintes quant au retard conséquent pris dans la finalisation des protections adaptées pour les noms et sigles/acronymes des OIG.

Il continuera de participer au petit groupe informel – dont font aussi partie le NGPC et les OIG – qui travaille à un éventuel compromis entre les recommandations divergentes du GAC et de la GNSO sur des mesures de protection préventives. Une version préliminaire d'une approche possible étudiée actuellement au sein de ce groupe a été diffusée pour information.

À FAIRE : Le GAC doit désigner des membres pour faire partie du groupe informel et participer aux futures discussions sur un compromis.

Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge

Lors de l'adoption de la résolution suivante lors de sa réunion du 12 octobre 2014, le NGPC a déclaré :

Il est résolu (2014.10.12.NG05) que le président et PDG de l'ICANN, ou son/ses représentant(s), est invité à fournir des protections temporaires pour les noms du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comme identifié dans le Registre des avis du GAC sous l'index 2014-03-27-RCRC, tandis que le GAC, la GNSO, le Conseil d'administration, et la communauté de l'ICANN continuent de travailler activement à trouver un compromis entre les recommandations divergentes en matière de politiques du GAC et de la GNSO, portant sur l'étendue de la protection des noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CRCR).

Le NGPC a écrit séparément au Conseil d'administration au sujet des recommandations du GAC, indiquant que certaines questions ne pouvaient pas relever d'un PDP de la GNSO, et l'a invité à chercher à obtenir des avis en la matière et à contacter le GAC.

Les membres du GAC ont admis qu'il s'agissait d'une étape significative pour répondre favorablement à leurs précédentes recommandations. Néanmoins, ce processus laborieux soulève des questions relatives au droit public international et à la reddition de comptes de l'ICANN.

À FAIRE : Le GAC doit attendre la réponse du Conseil d'administration à son avis, selon lequel ce sujet ne peut pas relever d'un PDP de la GNSO.

RÉVISION DE L'ACTUELLE SÉRIE DE NOUVEAUX gTLD ET PRÉPARATION DES SÉRIES FUTURES

Le GAC a été informé par un membre du personnel de l'ICANN (Akram Atallah) des projets de révision de l'actuelle série de gTLD en tant que travail préparatoire des éventuelles séries futures, comme indiqué dans le récent document de l'ICANN, « Programme de travail préliminaire sur l'évaluation et la révision du programme des nouveaux gTLD »⁷.

Les membres du GAC ont fait remarquer qu'ils avaient encore des craintes concernant la mise en pratique de certains éléments dans la série actuelle, comme les garanties et l'évaluation par la communauté. Réaliser de nouvelles activités conséquentes pourrait engendrer des problèmes de délais et de masse de travail pour l'ensemble de la communauté, notamment si des révisions coïncident avec un PDP de la GNSO.

Les membres du GAC ont le sentiment qu'il existe un profond déséquilibre régional dans l'actuelle série, et estiment qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour que l'Afrique et l'Amérique latine disposent de suffisamment d'informations et de ressources pour participer à l'avenir, et pour régler des problèmes spécifiques à certaines régions, comme la surdépendance au Bureau central des marques de commerce.

Le GAC craint également que le processus du comité d'évaluation communautaire ne complique les choses pour les communautés souhaitant être reconnues, et s'inquiète de l'apparente absence de projet de promotion de la diversité culturelle.

Le GAC est particulièrement intéressé par un examen, prévu par l'Affirmation d'engagements (AoC), des répercussions des nouveaux gTLD sur la concurrence, ainsi que sur la confiance et les choix des consommateurs.

Ces points ont été évoqués lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, qui a répondu :

⁷ <https://www.icann.org/news/announcement-3-2014-09-22-en>

- Tous les délais marqués dans le Programme de travail de l'ICANN sont purement indicatifs. Une réelle analyse de la prochaine série n'a pas encore commencé.
- L'examen sur la concurrence/les consommateurs n'a pas encore commencé mais le délai prévu par l'AoC signifie qu'il est nécessaire de démarrer des études sur les données de référence dès maintenant.
- Le délai de révision de toute politique de la GNSO dépend de la GNSO. Il existe un groupe de travail de la GNSO chargé de « rassembler les questions » à ce sujet.

À FAIRE : Les inquiétudes du GAC doivent être mentionnées dans le communiqué. **FAIT.** Le secrétariat/personnel de soutien du GAC doit surveiller l'évolution de la situation et faire rapport au GAC.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES

Les membres du GAC ont fait remarquer que les conclusions du comité d'évaluation communautaire chargé des candidatures aux nouveaux gTLD semblaient demeurer incohérentes, comme l'illustre les récents rejets de candidatures.

À court terme, plusieurs ont soutenu l'idée d'une étude de la viabilité d'un certain type de mécanisme de recours pour contester des décisions du comité.

À long terme, les membres du GAC pensent que la promotion et l'évaluation des gTLD communautaires devaient être pleinement examinées au cours du processus de révision de l'actuelle série.

À FAIRE : Le GAC doit demander au Conseil d'administration, au travers de son communiqué, d'étudier le sujet et d'envisager d'éventuels mécanismes de recours pour la série actuelle. **FAIT.**

WHOIS

Les membres du GAC ont assisté à la session d'information de la communauté ICANN « Tout sur le WHOIS ». Bien qu'ils aient salué le caractère complet de cette session, ils continuent de s'inquiéter de l'approche fragmentaire (par exemple, lors de la réunion, formation d'un groupe de mise en œuvre chargé des conflits entre les lois nationales et les exigences du WHOIS). Le GAC cherchera à obtenir plus de conseils dans les domaines où sa contribution serait la plus utile, ainsi que sur les délais et les implications en termes de ressources associés.

Le GAC a fait remarquer que ses Principes de 2007 sur le WHOIS étaient toujours d'actualité et constituaient une aide précieuse pour le travail qu'il reste à fournir.

Lors de la réunion avec le Conseil d'administration, ses membres ont exprimé leurs inquiétudes quant aux plus larges questions de masse de travail et de détermination des priorités (voir le titre MASSE DE TRAVAIL ET DÉTERMINATION DES PRIORITÉS DU GAC).

À FAIRE : Au travers de son communiqué, le GAC doit demander une feuille de route identifiant les corrélations entre les questions relatives au WHOIS et les délais associés à ces questions. **FAIT.**

NOMS À DEUX CARACTÈRES ET NOMS DE PAYS AU DEUXIÈME NIVEAU

Le GAC a évoqué plusieurs requêtes adressées à l'ICANN par des opérateurs de registres de nouveaux gTLD souhaitant utiliser des étiquettes à deux caractères au deuxième niveau de leurs TLD respectifs. Ces demandes ont été formulées via le Processus d'évaluation des services de registre (RSEP).

Les membres du GAC ont noté que l'utilisation de noms de deuxième niveau à deux caractères ne causait aucun problème en termes de sécurité, de stabilité, de technicité ou de concurrence. Il a été conclu qu'un avis de l'ensemble du GAC sur des candidatures spécifiques n'était ni nécessaire, ni faisable. Cependant, le GAC a fait remarquer que certains gouvernements pouvaient être plus intéressés que d'autres par certaines candidatures, et demandé que l'ICANN avertisse les gouvernements en question des requêtes soumises.

Le GAC a estimé que l'utilisation des noms entiers de pays et de territoires au deuxième niveau représentait un sujet plus sensible, et approfondira la question avant de répondre à la demande de conseil en la matière adressée par le Conseil d'administration.

À FAIRE : Les points ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué. **FAIT.**

DROITS HUMAINS ET APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL

Le GAC a conclu que les questions liées de droits humains et l'application du droit international dans le cadre des activités de l'ICANN nécessitent une étude plus poussée, en particulier à la suite de NETmundial et en ce qui concerne les futures séries de nouveaux gTLD, notamment en encourageant la diversité et en protégeant les groupes vulnérables.

Le Pérou a expliqué avoir fait circuler une proposition de modification des Règlements de l'ICANN, en faisant valoir que l'ICANN ne pouvait pas ne pas respecter les normes, les conventions et la jurisprudence internationales.

Le GAC a accepté d'approfondir toutes ces questions entre les réunions, notamment en obtenant un avis juridique si nécessaire et en examinant les façons de travailler avec la communauté, car ces sujets ne le concernent pas seulement⁸.

À FAIRE : Les points ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué. **FAIT.** Le secrétariat de l'ACIG/GAC doit rédiger un rapport (en premier lieu à l'attention du groupe des dirigeants du GAC) identifiant les activités associées dans d'autres parties de la communauté et élaborant une demande d'avis juridique.

REDDITION DE COMPTES ET TRANSPARENCE (BGRI)

Le Groupe de travail pour la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration et du GAC (BGRI-WG) a informé le GAC de ses dernières activités. Le GAC a étudié les recommandations spécifiques du rapport final de l'ATRT2 suivantes :

Recommandation 6.4 (Le Conseil d'administration doit élaborer un processus officiel de notification et de demande d'avis du GAC) – Le GAC a accepté que le BGRI continue

⁸ Erika Mann, membre du Conseil d'administration, a entrepris de rédiger un document sur la protection des droits, avec le concours du personnel de l'ICANN (voir transcription du Forum public, 16 octobre), et un nombre important d'échanges ont eu lieu entre le Conseil d'administration et les parties prenantes non commerciales (voir transcription du 14 octobre).

de chercher à obtenir des commentaires sur les processus actuels et les possibilités d'amélioration.

Recommandation 6.5 (Modifications des Règlements) – Le GAC a noté que les commentaires publics à ce sujet étaient presque unanimement négatifs, bien que beaucoup semblent être fondés sur une incompréhension du but et du délai de cette proposition. Lors de sa réunion avec le GAC, le Conseil d'administration a recommandé de mettre ce sujet de côté et de l'examiner à nouveau à l'avenir dans le contexte plus large des autres changements apportés dans l'ensemble de la communauté ICANN.

Recommandation 6.7 (Le GAC devra organiser régulièrement des réunions de haut niveau – Le GAC a accepté que le BGRI continue de chercher à obtenir des commentaires sur les lignes directrices préliminaires pour les réunions gouvernementales de haut niveau du GAC.

À FAIRE : Les points ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué. **FAIT.**

GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE NomCom

Le président du Groupe de travail du Conseil d'administration sur le Comité de nomination (NomCom) a évoqué avec le GAC son récent rapport proposant l'intégration de trois membres votants du GAC maximum au NomCom. Ce rapport est soumis à une consultation publique jusqu'au 30 novembre, et plusieurs membres du GAC ont indiqué qu'ils soumettraient des commentaires. Les membres du GAC ont fait remarqué que les règles de confidentialité strictes du NomCom avaient par le passé empêché l'agent de liaison du GAC de consulter les membres du GAC.

À FAIRE : Un groupe de travail *ad hoc* (mené par l'Argentine) a été créé pour étudier ce sujet entre les réunions.

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

« Futures séries de nouveaux gTLD » (mené par l'Australie)

Le sous-groupe chargé des noms géographiques de ce groupe de travail fait le nécessaire pour préparer un document thématique sur la protection des noms géographiques dans les futures séries de gTLD, obtenir les commentaires de la communauté et convenir d'une session d'information lors de cette réunion. La date limite de soumission des commentaires de la communauté, via le site du GAC, a été repoussée au 31 octobre 2014.

Il a été noté que d'autres axes de travail au sein de ce groupe (développement des pays et des communautés) n'avaient pas encore réellement progressé.

À FAIRE : Voir la PROTECTION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES gTLD (page 12)

Méthodes de travail du GAC (mené par l'Espagne)

Ce groupe de travail a pris bonne note du rapport du secrétariat de l'ACIG/GAC sur l'application des mesures approuvées lors de la réunion de Londres. Le groupe doit encore étudier les points suivants :

- les sessions ouvertes et fermées du GAC ;
- le rôle de dirigeants du président et des vice-présidents ;

- le nombre de vice-présidents ;
- la procédure de prise de décisions au sein du GAC.

À FAIRE : Le groupe de travail doit travailler sur l'amendement des principes de fonctionnement si cela est jugé nécessaire, et avancer sur les questions en suspens avec le concours du secrétariat de l'ACIG/GAC si nécessaire.

Collaboration avec les gouvernements et les OIG (mené par le Liban)

Une session commune a été organisée avec l'équipe chargée de la participation des parties prenantes mondiales (GSE) afin de poursuivre l'application des recommandations 6.8 et 6.9 de l'ATRT2. Les propositions suivantes seront étudiées de façon plus poussée par le GAC et l'équipe de la GSE, et mises en œuvre conformément aux procédures de ces deux organes :

- rapport mensuel détaillé de la GSE adressé au GAC ;
- conférences téléphoniques régulières entre le groupe de dirigeants du GAC et la GSE ;
- conférences téléphoniques régulières entre les équipes régionales de vice-présidents et les membres régionaux du GAC ;
- notification préalable aux représentants du GAC des réunions auxquelles participent les représentants de l'ICANN dans leurs pays respectifs ;
- rapports de la GSE adressés au GAC portant sur les résultats des réunions dans les pays membres du GAC ;
- élaboration de lignes directrices pour la participation au niveau régional ;
- diffusion de rapports de la GSE portant sur les projets/la participation/les prochaines étapes ;
- participation d'office de représentants de la GSE aux réunions ouvertes du GAC.

À FAIRE : L'équipe de la GSE et le secrétariat/personnel de soutien du GAC doivent travailler sur l'application des mesures approuvées et faire rapport à leurs organisations respectives.

PROTECTION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES gTLD

Comme à Londres, le GAC a une nouvelle fois organisé une session d'information pour la communauté sur la protection des noms géographiques dans les futures séries de candidatures aux nouveaux gTLD. Cette session a été animée par le sous-groupe sur les noms géographiques du groupe chargé des questions relatives aux futurs gTLD. La date limite de soumission des commentaires de la communauté a été repoussée au 31 octobre 2014. Les [diapositives](#) utilisées lors de cette session sont disponibles sur <http://tinyurl.com/mxo84ez>.

L'Argentine a participé au groupe de travail sur les noms de pays et rédigé un rapport sur les corrélations avec le travail du GAC dans le domaine des noms géographiques. Le GAC a conclu qu'une plus grande interaction entre les deux groupes était nécessaire.

À FAIRE : Le sous-groupe doit poursuivre son travail et chercher à obtenir les commentaires des parties prenantes concernées.

FORUM OUVERT DU GAC

Comme à Londres, le GAC a une nouvelle fois organisé un forum ouvert pour la communauté afin d'expliquer comment il fonctionne et obtient des commentaires. Il a été noté que certains membres de la communauté ont profité de ce forum pour poser des questions sur certaines positions significatives adoptées par le GAC. Ce dernier a décidé de ne pas animer un tel forum lors de la prochaine réunion, mais plutôt de faire le bilan et d'étudier les meilleures manières d'obtenir une interaction en face à face au sein de la communauté.

À FAIRE : Des discussions à ce sujet seront ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GAC (mission de la Suède).

SESSION DE PLANIFICATION

Le GAC a terminé la réunion avec une session de planification et de synthèse générale.

Les sujets fondamentaux évoqués sont détaillés sous les titres liés ci-dessus.

Les questions de procédure seront approfondies entre les réunions à l'occasion de conférences téléphoniques régulières entre les dirigeants du GAC et de discussions via la liste de diffusion du GAC.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU GAC PRÉSENTS : LOS ANGELES, 12-16 OCTOBRE 2014

Membres	
Commission de l'Union africaine	
Argentine	Mali
Australie	Mongolie
Autriche	
	Namibie
Belgique	Nauru
Brésil	Pays-Bas
Burkina Faso	Nouvelle-Zélande
	Nigeria
Cameroun	Niue
Canada	Norvège
Chili	
Chine	Paraguay
Taipei	Pérou
Colombie	Portugal
Commonwealth de la Dominique	
	Roumanie
Danemark	Russie
	Rwanda
Égypte	
Estonie	Sao Tomé-et-Principe
Commission européenne	Sénégal
	Serbie
France	Singapour
	Espagne
Gambie	Suède
Allemagne	Suisse
Grèce	
Grenade	Thaïlande
	Trinité-et-Tobago
Saint-Siège – État de la cité du Vatican	Turquie
Indonésie	Ukraine
Iran	Émirats arabes unis
Israël	Royaume-Uni
Italie	États-Unis
	Uruguay
Jamaïque	
Japon	Viêt-Nam
Kenya	
Corée, République de	
Lettonie	
Liban	

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Organisation des Télécommunications du Commonwealth (CTO)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Croix-Rouge internationale, Croissant-Rouge international
Organisation pour la coopération islamique (OIC)	Banque mondiale
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Interpol
Union des Télécommunications des Caraïbes (CTU)	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ANNEXE 2

COMMUNIQUÉ DU GAC DE LOS ANGELES

Texte à ajouter